

Chère Consœur,
Cher Confrère,
Cher Membre,

Par la présente, nous vous convions à assister à notre

AG Statutaire UPHOC

LE JEUDI 20 AVRIL 2023 (20h)

en la salle de conférence de l'UPHOC
Av. des Nouvelles technologies, 59 à 7080 Frameries

Ordre du jour de l'AG :

Dès 20h : Assemblée générale

1. Présentation activités et services de 2022 et projets 2023.
2. Présentation des comptes de l'Uphoc, bilan financier, approbation et décharge. Budget 2023.
3. Fixation de la cotisation 2023.
4. Evolution économique de la pharmacie selon nos statistiques 2022.
5. Divers.

Cette AG sera suivie à 21h d'une présentation du nouveau service « Vers une pharmacie éco+responsable ».

Remarques Importantes :

A cette assemblée, à laquelle tous les membres peuvent statutairement assister, le conseil d'administration présente un rapport sur les opérations complètes de l'année écoulée et soumet à son approbation le compte annuel des recettes et des dépenses, ainsi que les comptes des opérations faites par l'union/ASBL. Ces derniers sont consultables sur RDV au siège de l'union, pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée générale (selon art. 30 de nos statuts).

Vous pouvez donner procuration à une personne présente physiquement à l'AG (procuration en annexe).

Pour le conseil d'administration de l'ASBL,
Hervé Mees
Président.

Formulaire d'inscription et de participation à l'AG à compléter:

(à remplir avant le 17 avril)

<https://www.uphoc.com/inscription-ag-20-avril-2023>

Procuration

POUR L'AG STATUTAIRE UPHOC DU 20 AVRIL 2023 (20h)

Le pharmacien de (N°APB :.....)

ne sera pas présent physiquement et donne procuration au
Pharmacien.....
pour voter valablement à sa place.

Signature :

Cachet

ATTENTION : UN MEMBRE NE PEUT ÊTRE PORTEUR QUE D'UNE PROCURATION (selon les nouveaux statuts de 2022).

A renvoyer par fax au 065 31 33 45 ou par mail à cirriez@uphoc.be